

# Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **9/11-932**

Annule et remplace l'Avis Technique 9/07-849

*Cloison de distribution et  
de doublage*

*Partition wall*

*Vorsatzschalen*

## POWERPANEL H<sub>2</sub>O

Relevant de l'Agrément Technique Européen	<b>ETA-07/0087</b>
--	--------------------

**Titulaire :** Société FERMACELL  
30, rue de l'Industrie  
FR-92563 Rueil Malmaison Cedex  
Tél. : 01 47 16 92 96  
Fax : 01 47 16 92 91  
Internet : [www.fermacell.fr](http://www.fermacell.fr)

**Usine :** Société FERMACELL GmbH  
Geschäftsbereich AESTUVER  
Werk Calbe  
Pappelweg 10  
D-39240 Calbe/Saale

Commission chargée de formuler des Avis Techniques  
(arrêté du 2 décembre 1969)

**Groupe Spécialisé n°9**

**Cloisons, doublages et plafonds**

Vu pour enregistrement le



**Le Groupe Spécialisé n°9 « Cloisons, doublages et plafonds » de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné le 28 avril 2011 la demande relative au procédé de cloison distributive et doublage de mur POWERPANEL H<sub>2</sub>O présentée par la société FERMACELL, titulaire de l'Agrément Technique Européen ETA-07/0087. Le présent document, auquel est annexé le Dossier Technique établi par le demandeur, transcrit l'avis formulé par le Groupe Spécialisé n°9 « Cloisons, doublages et plafonds » sur les dispositions de mise en œuvre proposées pour l'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi visé et dans les conditions de la France Européenne. Cet Avis annule et remplace l'Avis Technique 9/07-849. L'Avis formulé n'est valable que si le suivi extérieur mentionné dans le dossier technique est effectif.**

## 1. Définition succincte

### 1.1 Description succincte

Procédé de cloison distributive et de doublage de mur constitué de plaques FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O, à liant ciment et à bords droits assemblées sur le chantier par vissage sur une ossature métallique en profilés d'acier galvanisé.

### 1.2 Mise sur le marché

Les produits objet de l'Agrément Technique Européen 07/0087 sont soumis, pour leur mise sur le marché, aux dispositions du décret n°92647 du 8 juillet 1992 modifié, concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction.

### 1.3 Identification

Les produits mis sur le marché portent le marquage CE accompagné des informations visées par l'Agrément Technique Européen 07/0087.

Les plaques sont identifiées au dos par le marquage comprenant notamment : FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O suivi du n° de la ligne, de la date et de l'heure de fabrication (dernier chiffre de l'année, jour calendaire), de la numérotation du moule utilisé.

La colle FERMACELL à base de polyuréthane mono composant est conditionnée dans des cartouches de 310 ml.

## 2. AVIS

### 2.1 Domaine d'emploi accepté

Identique au domaine d'emploi proposé.

Emploi en cloison de distribution ou de doublage dans les bâtiments à usage d'habitation, de bureaux, locaux scolaires, hôpitaux, hôtels, ....

Ces cloisons sont destinées, sous réserve des dispositions prévues à l'article 5 du Dossier Technique, à être utilisées dans des locaux collectifs classés EB+ privatifs, EB+ collectifs et EC au sens document « Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois » e-cahier CSTB 3567 – mai 2006. Le non respect d'un seul des critères conduit au classement du local dans la classe correspondant au degré d'exposition à l'eau du local immédiatement supérieure.

Les hauteurs limites d'emploi sont indiquées à l'article 4.1 du Dossier Technique en fonction du type de cloison et de l'ossature prévue.

Pour assurer une plus grande rigidité dans le cas des cloisons distributives ou des cloisons de doublage de mur associées à une finition de type revêtement céramique, l'entraxe est limité à 0,40 m pour la réalisation de cloisons à simple peau.

L'utilisation du procédé de cloison distributive et de doublage de mur constitué de plaques « FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O » en zone sismique<sup>1</sup> n'est pas visée dans ce dossier Technique.

### 2.2 Appréciation sur le procédé

#### 2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

##### Stabilité

Les essais consignés au Dossier Technique montrent que les cloisons FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O résistent avec une sécurité convenable à l'action des sollicitations horizontales prévisibles pour cet usage.

##### Sécurité au feu

La convenance de ces cloisons du point de vue de la sécurité au feu est à examiner d'après leur masse combustible et le degré d'inflammabilité des parements en fonction des divers règlements applicables aux locaux considérés.

##### Isolation thermique (cas du doublage)

La réglementation prévoyant des seuils de performance des murs selon la région et le type de bâtiment, il convient de vérifier, compte tenu des hétérogénéités thermiques présentes dans ce type de paroi, que les cloisons de doublage de mur FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O mises en œuvre permettent de satisfaire à ce ou à ces seuils.

##### Données environnementales et sanitaires

Il n'existe pas de Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) pour ce procédé. Il est rappelé que les FDES n'entrent pas dans le champ d'examen de l'aptitude à l'emploi du procédé.

##### Autres qualités d'aptitude à l'emploi

Le procédé de cloison distributive FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O permet de monter sans difficulté particulière, dans un gros-œuvre de précision normale, des cloisons de distribution ou de doublage d'aspect satisfaisant aptes à recevoir les finitions usuelles moyennant les dispositions spécifiques relatifs aux travaux préparatoires prévus à l'article 8 du Dossier Technique.

Dans le cas de finition par revêtement céramique, il convient de se reporter aux documents cités aux articles 3 et 8.1 du Dossier Technique. Les dispositions prévues en pied de cloison dans les locaux classés EB+ collectif et EC définies à l'article 6 du Dossier Technique doivent être respectées.

Les traversées de cloisons dans les zones de ruissellement doivent être réalisées conformément aux dispositions prévues à l'article 7.2 du Dossier Technique.

#### 2.2.2 Durabilité - entretien

Compte tenu de ce qui précède et du domaine d'emploi accepté de ces plaques défini à l'article 2.1 ci-avant, moyennant l'application des dispositions particulières de mise en œuvre notamment au niveau des protections prévues en pied de cloison, on peut escompter un comportement global satisfaisant de ces cloisons. Dans les limites de dimensions prévues, leur flexibilité est acceptable.

#### 2.2.3 Fabrication et contrôle

L'autocontrôle systématique dont font l'objet les constituants, assorti pour les plaques FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O d'un suivi exercé par le CSTB, permet d'assurer une constance convenable de leur qualité.

#### 2.2.4 Mise en œuvre

Elle ne présente pas de difficulté particulière pour des entreprises maîtrisant les techniques propres aux ouvrages traditionnels en plaques de plâtre sur ossature métallique et justifiant d'une qualification 4132 minimum ou équivalente. Elle nécessite de disposer, pour la découpe des plaques, de matériel offrant une sécurité adaptée.

### 2.3 Cahier des Prescriptions Techniques

#### 2.3.1 Conditions de fabrication et de contrôle des plaques FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O

Le fabricant doit exercer sur ces fabrications un autocontrôle assorti d'un contrôle extérieur exercé par le CSTB.

Les plaques FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O doivent répondre aux spécifications ci-après :

<sup>1</sup> Les zones sismiques sont définies en application des articles 3 des arrêtés du 29 mai 1997 et du 22 octobre 2010 relatifs à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la catégorie dite "à risque normal".



<b>Epaisseur (mm)</b>	12,5 ± 1,0
<b>Tolérances sur la longueur courante (mm)</b>	± 3
<b>Tolérances sur la largeur courante (mm)</b>	± 2
<b>Equerrage (mm)</b>	≤ 4
<b>Résistance à la flexion</b>	≥ 6 N/mm <sup>2</sup>
<b>Dureté superficielle en mm</b>	≤ 15 mm
<b>Absorption d'eau après 2 h d'immersion</b>	Inférieure à 13 %

### 2.32 Conditions de conception

Il convient de respecter les prescriptions définies dans le Dossier Technique.

Pour l'utilisation du procédé dans les locaux EB+collectifs et EC, les dispositions définies dans le Dossier Technique doivent être respectées. Les produits mis en œuvre doivent être choisis parmi ceux cités à l'article 3 du Dossier Technique.

### 2.33 Conditions de mise en œuvre

Les prescriptions à appliquer sont celles définies dans le Dossier Technique notamment celles concernant le dimensionnement des ouvrages, le traitement des pieds de cloisons et la réalisation des points singuliers.

### 2.34 Prescription de conception – coordination entre corps d'état

Le domaine d'emploi du procédé de cloison distributive et de doublage de mur constitué de plaques « FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O » a été défini en se basant sur le document « Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois » e-cahier CSTB 3567 mai 2006.

Compte tenu des dispositions particulières relatives aux pieds de cloisons et aux parois revêtues de carrelage, les documents particuliers du marché doivent préciser qui est chargé de la réalisation de ces travaux (mise en place de la sous-couche de protection à l'eau sous carrelage, des fourreaux de traversée de cloison, des joints de mastic élastomère 1<sup>ère</sup> catégorie,...) ainsi que de la hauteur de revêtement céramique à appliquer.

## Conclusions

### Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté est appréciée favorablement.

### Validité

Valide jusqu'au 30 avril 2017

*Pour le Président du Groupe Spécialisé  
n°9 et par délégation le Président de  
séance*

David MORALES



## 3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Le procédé de cloison distributive et de doublage de mur POWERPANEL H<sub>2</sub>O met en œuvre des plaques FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O à liant ciment, à bords droits et d'épaisseur de 12,5 mm vissées sur une ossature métallique. Il a déjà fait l'objet d'un Avis Technique formulé sous le n°9/07-849.

Depuis les principaux changements ou modifications apportées portent sur les points suivants :

- le document est présenté sous la forme d'un DTA compte tenu de la délivrance de l'ATE 07/0087 en 2007,
- Modification des tolérances sur les dimensions de la plaque,
- Dimensionnement des cloisons (Cf article 4 du Dossier technique),
- Mise à jour du tableau 5 et des types de plaques associées.

Il est à noter que les raccordements doivent faire l'objet d'une attention particulière, en vue de garantir la continuité des protections.

*Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n°9  
Maryse SARRE*



Vu pour enregistrement le :

Charles BALOCHE

10 FEV. 2012



# Dossier Technique

## établi par le demandeur

## A. Description

### 1. Principe

Procédés de cloisons distributives et de doublage de mur constitués d'une ossature métallique en profilés d'acier galvanisé, sur laquelle sont fixées mécaniquement des plaques FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O de 12.5 mm d'épaisseur.

### 2. Domaine d'emploi

Emploi en cloison de distribution ou de doublage dans les bâtiments à usage d'habitation, de bureaux, locaux scolaires, hôpitaux, hôtels, ....

Ces cloisons sont destinées, sous réserve des dispositions prévues à l'article 5 du Dossier Technique, à être utilisées dans des locaux collectifs classés EB+ privatifs, EB+ collectifs et EC au sens document « Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois » e-cahier CSTB 3567 – mai 2006. Le non respect d'un seul des critères conduit au classement du local dans la classe correspondant au degré d'exposition à l'eau du local immédiatement supérieure.

Les hauteurs limites d'emploi sont indiquées à l'article 4.1 du Dossier Technique en fonction du type de cloison et de l'ossature prévue.

Pour assurer une plus grande rigidité dans le cas des cloisons distributives ou des cloisons de doublage de mur associées à une finition de type revêtement céramique, l'entraxe est limité à 0,40 m pour la réalisation de cloisons à simple peau.

L'utilisation du procédé de cloison distributive et de doublage de mur constitué de plaques « FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O » en zone sismique<sup>2</sup> n'est pas visée dans ce dossier Technique.

### 3. Matériaux constitutifs

#### 3.1 Ossature métallique

Les éléments d'ossatures métalliques doivent être conformes aux spécifications de la norme NF EN 14195 et aux spécifications complémentaires définies dans la norme NF DTU 25 41 P1-2 (CGM). Les éléments d'ossatures métalliques qui font l'objet de la marque NF «Éléments d'ossature métallique pour plaques de plâtre» répondent à ces spécifications.

En particulier, ces profilés sont fabriqués en tôle d'acier protégée contre la corrosion par galvanisation à chaud<sup>3</sup> conformément à la norme NF EN 10346, ils répondent aux spécifications ci-après :

- Rails : Masse de revêtement Z275 selon la norme NF EN 10346. L'épaisseur minimale avec protection est de 0,50 mm (valeur de rejet hors protection 0,46 mm).
- Montants et fourrures :
  - masse de revêtement Z140 selon la norme NF EN 10346, impliquant une épaisseur minimale avec protection de 0,56 mm (valeur de rejet hors protection 0,54 mm), lorsqu'ils sont utilisés dans des locaux classés **EB+privatifs**.
  - masse de revêtement Z275 selon la norme NF EN 10346, impliquant une épaisseur minimale avec protection de 0,58 mm (valeur de rejet hors protection 0,54 mm), lorsqu'ils sont utilisés dans des locaux classés **EB+ collectifs et EC**.

#### 3.2 Parements

Les plaques à liant ciment, à bords droits, sont fabriquées par la société FERMACELL dans l'unité de production de Calbe située en Allemagne. Les plaques sont commercialisées sous la marque FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O.

##### 3.2.1 Composition

Les plaques FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O sont composées d'agrégats légers (billes d'argile et de verre expansés) liés avec du ciment et

armées sur les deux faces d'un treillis de fibres de verre résistant aux alcalis.

##### 3.2.2 Procédé de fabrication

Les différents composants, dont les proportions sont calculées automatiquement, sont mélangés mécaniquement et humidifiés.

Une première couche de ciment est disposée de façon uniforme en fond d'un moule métallique préalablement huilé. Un treillis à base de fibres de verre est ensuite disposé avant que le mélange formant la couche intermédiaire de la plaque ne soit épandu. Une dernière couche de ciment avec treillis fibres de verre, préparée indépendamment est ensuite déposée sur la couche intermédiaire. Cette dernière couche, ainsi déposée, présente en face extérieure un film plastique qui sera ôté après séchage des plaques. Les plaques sont ensuite acheminées vers un séchoir. En sortie du tunnel de séchage, les plaques sont démoulées puis disposées sur racks et soumises à un séchage complet.

##### 3.2.3 Caractéristiques dimensionnelles

- Epaisseur : 12.5 mm
- Formats disponibles :
  - 1000 x 1200 mm
  - 2000 x 1200 mm
  - 2600 x 1200 mm
  - 3000 x 1200 mm
- Masse surfacique : env.13 kg/m<sup>2</sup>

##### 3.2.4 Caractéristiques physiques et mécaniques

- Densité : env.1000 kg/m<sup>3</sup>
- Facteur de résistance à la diffusion de la vapeur d'eau :  $\mu = 56$
- Conductivité thermique :  $\lambda_{10,lr} = 0.173$  W/(mK)
- Résistance à la flexion > 6.0 N/mm<sup>2</sup>
- Résistance au billage : diamètre d'empreinte  $\leq 12$  mm
- Coefficient de résistance thermique :  $R_{10,lr} = 0.07$  (m<sup>2</sup>K)/W
- Alcalinité (pH) : 10

##### 3.2.5 Marquage des plaques

Les plaques reçoivent sur leur face de parement un marquage spécifiant :

- Le nom commercial
- Le nom du fabricant
- Le numéro de procès-verbal d'identification des plaques (iBMB - P-3484/9765-MPA BS)
- Le classement en réaction au feu (A1)
- La date et l'heure de production.

##### 3.2.6 Contrôles

Les plaques font de l'objet de contrôles au niveau de :

- la réception des matières premières : un contrôle est réalisé à chaque livraison,
- en cours de fabrication : masse volumique, température et étalement
- sur le produit fini : 1 plaque toutes les 8 heures (par poste) est prélevée, s'il y a 2 fabrications différentes 1 plaque de chaque sera prélevée. La résistance à la flexion, l'absorption d'eau, la masse volumique et un contrôle visuel d'aspect sont effectués. Un échantillon témoin est conservé.

Le contrôle de l'épaisseur est effectué également en continu.

### 3.3 Vis

Vis POWERPANEL 3,9 x 35 (mm) et 3,9 x 50 (mm) auto foreuses, à tête cruciforme, protégées contre la corrosion par un traitement spécifique, destinées à la fixation des plaques sur l'ossature métallique.

Les vis POWERPANEL de dimensions 3.9 x 35 (mm) sont destinées à la réalisation d'ouvrages à parement simple, celles de dimensions 3.9 x 50 mm sont destinées aux ouvrages présentant des doubles parements.

Les vis POWERPANEL sont également disponibles en 3.9 x 40 (mm) pour la fixation des plaques dans une ossature métallique renforcée.

<sup>2</sup> Les zones sismiques sont définies en application des articles 3 des arrêtés du 29 mai 1997 et du 22 octobre 2010 relatifs à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la catégorie dite "à risque normal".

<sup>3</sup> Un autre mode de protection offrant des garanties au moins équivalentes peut être utilisé.



Les vis POWERPANEL sont traitées contre la corrosion par l'application d'une couche d'épaisseur 10 à 12 micromètres constituées de zinc et de polymères. Tenue au brouillard salin 1500 heures.

### 3.4 Produits de traitement des joints

#### 3.4.1 Colle FERMACELL pour joints entre plaques.

Colle à base de polyuréthane mono composant :

- Valeur du pH à 20°C : neutre
- Masse volumique : 1,58 g/cm<sup>3</sup>
- Conditionnement : cartouche de 310 ml
- Délai de conservation : 6 mois
- Température de stockage : entre 5 et 25°C.

Cette colle fait l'objet d'un essai de résistance en flexion sur éprouvette reconstituée de 150 mm x 100 mm testée en flexion 3 points - entraxe 120 mm. La résistance en flexion doit être supérieure à 5,5 N/mm<sup>2</sup>.

#### 3.4.2 Enduit POWERPANEL

Enduits à base ciment POWERPANEL utilisés pour surfacer le joint colle arasé et reboucher les passages de fixations (passages de têtes de vis ou d'agrafes).

Après mélange avec de l'eau, dans une proportion de 0.45 l/kg, l'enduit peut être travaillé pendant 30 à 60 minutes.

- Consommation : env. 1.2 kg/m<sup>2</sup> par mm d'épaisseur.
- Température minimale à observer pendant l'application : + 5°C.
- Recouvrable après 24 heures.
- Couleur : gris
- pH (100g/l H<sub>2</sub>O) : 12

### 3.5 Sous-couche de protection à l'eau sous carrelage (SPEC)

Système de protection à l'eau sous carrelage faisant l'objet d'un Avis Technique :

- CARROSEC 2 de la société CEGECOL (objet de l'Avis Technique CSTB n° 13/05-996) résine « CARROSEC 2 » associée à la bande de renfort « CARROSEC 2 NON TISSE » et au primaire CEGEPRIM AN
- Weber.sys protec de la société WEBER & BROUTIN (objet de l'Avis Technique CSTB n° 13/07-1016) résine « weber.sys protec » associée à la bande de renfort BE 14 et au primaire Weber.prim RP
- 596 PROLICOAT de la société PAREXLANKO (objet de l'Avis technique CSTB n° 13/03-966) résine «596 PROLICOAT » associée à la bande de renfort PROLIBAND et au primaire 162 PRIMAPRENE PLUS

### 3.6 Produits associés

- Mortiers colles de type C2 faisant l'objet d'un certificat « certifié CSTB certifié » pour usage en locaux EB+ collectifs et EC :
  - CARROSOUPLE HP de la société CEGECOL
  - Weber.col flex de la société WEBER & BROUTIN
  - 5024 PROLIDAL PLUS de la société PAREXLANKO
- Mortiers de joints à base ciment de type CARROJOINT de la société CEGECOL
- Mortiers de joints à base de résine époxy
- Joint de raccordement avec élément d'ordre nature (paroi maçonnée / plaque)
- Mastic acrylique de la Société ELCH ou élastomère 1ère catégorie (élasticité supérieure à 20 %) livré en cartouche de 310 ml.

---

## 4. Conception

---

### 4.1 Dimensionnement

#### 4.1.1 Cloisons de distribution

Les hauteurs limites des cloisons pour une utilisation en cas A et B sont données dans le Tableau 1 pour les cloisons à parement simple et dans le Tableau 2 pour les cloisons à parements doubles. Elles ont été calculées selon l'annexe C de la norme NF DTU 25 41 - hauteur de référence 2.60 m pour les parements simples et 2.90 pour les parements doubles avec l'application de la règle de l'arrondi par défaut à la valeur multiple de 5 inférieure)

Dans le cas de finition par revêtement en céramique sur la plaque FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O, l'entraxe des montants verticaux des cloisons simple peau est de 0,40 m maximum.

#### 4.1.2 Doublages (contre-cloisons)

Les hauteurs limites des doublages (contre-cloisons) pour une utilisation en cas A et B sont données dans le Tableau 3 pour les doublages à parement simple et dans le Tableau 4 pour les doublages à parements double. Elles ont été calculées selon l'annexe D de la norme NF DTU 25 41 - hauteur de référence 2.60 m pour les parements simples et 2.90 pour les parements doubles avec l'application de la règle de l'arrondi par défaut à la valeur multiple de 5 inférieure)

Dans le cas de finition par revêtement en céramique sur la plaque FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O, l'entraxe des montants verticaux des cloisons simple peau est de 0,40 m maximum.

**Tableau 1 - Hauteurs maximales d'emploi - Cas des cloisons à parement simple**

Type de cloison	73/48		95/70		115/90	
Montant	48/50		70/50		90/50	
simple	Entraxe 0.60	2,65	Entraxe 0.60	3,30	Entraxe 0.60	3,80
	Inertie (cm <sup>4</sup> ) 3,31		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 8.19		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 14.49	
	Entraxe 0.40	2,90	Entraxe 0.40	3,65	Entraxe 0.40	4,20
	Inertie (cm <sup>4</sup> ) 4.97		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 12.29		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 21.74	
double	Entraxe 0.60	3,15	Entraxe 0.60	3,95	Entraxe 0.60	4,55
	Inertie (cm <sup>4</sup> ) 6.62		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 16.38		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 28.98	
	Entraxe 0.40	3,45	Entraxe 0.40	4,35	Entraxe 0.40	5,00
	Inertie (cm <sup>4</sup> ) 9.93		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 24.57		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 43.47	

**Tableau 2 - Hauteurs maximales d'emploi - Cas des cloisons à parement double**

Type de cloison	98/48		120/70		140/90	
Montant	48/50		70/50		90/50	
simple	Entraxe 0.60	3,10	Entraxe 0.60	3,85	Entraxe 0.60	4,45
	Inertie (cm <sup>4</sup> ) 3,31		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 8.19		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 14.49	
	Entraxe 0.40	3,40	Entraxe 0.40	4,30	Entraxe 0.40	4,95
	Inertie (cm <sup>4</sup> ) 4.97		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 12.29		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 21.74	
double	Entraxe 0.60	3,65	Entraxe 0.60	4,60	Entraxe 0.60	5,30
	Inertie (cm <sup>4</sup> ) 6.62		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 16.38		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 28.98	
	Entraxe 0.40	4,05	Entraxe 0.40	5,10	Entraxe 0.40	5,90
	Inertie (cm <sup>4</sup> ) 9.93		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 24.57		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 43.47	

**Tableau 3 - Hauteurs maximales d'emploi - Cas des doublages à parement simple**

Type de cloison	73/48		95/70		115/90	
Montant	48/50		70/50		90/50	
simple	Entraxe 0.60	2,30	Entraxe 0.60	2,90	Entraxe 0.60	3,35
	Inertie (cm <sup>4</sup> ) 3,31		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 8.19		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 14.49	
	Entraxe 0.40	2,60	Entraxe 0.40	3,20	Entraxe 0.40	3,70
	Inertie (cm <sup>4</sup> ) 4.97		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 12.29		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 21.74	
double	Entraxe 0.60	2,75	Entraxe 0.60	3,45	Entraxe 0.60	4,00
	Inertie (cm <sup>4</sup> ) 6.62		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 16.38		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 28.98	
	Entraxe 0.40	3,05	Entraxe 0.40	3,85	Entraxe 0.40	4,40
	Inertie (cm <sup>4</sup> ) 9.93		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 24.57		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 43.47	

**Tableau 4 - Hauteurs maximales d'emploi - Cas des doublages à parement double**

Type de cloison	98/48		120/70		140/90	
Montant	48/50		70/50		90/50	
simple	Entraxe 0.60	2,60	Entraxe 0.60	3,25	Entraxe 0.60	3,75
	Inertie (cm <sup>4</sup> ) 3,31		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 8.19		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 14.49	
	Entraxe 0.40	2,90	Entraxe 0.40	3,60	Entraxe 0.40	4,15
	Inertie (cm <sup>4</sup> ) 4.97		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 12.29		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 21.74	
double	Entraxe 0.60	3,10	Entraxe 0.60	3,85	Entraxe 0.60	4,45
	Inertie (cm <sup>4</sup> ) 6.62		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 16.38		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 28.98	
	Entraxe 0.40	3,40	Entraxe 0.40	4,30	Entraxe 0.40	4,95
	Inertie (cm <sup>4</sup> ) 9.93		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 24.57		Inertie (cm <sup>4</sup> ) 43.47	

Au delà de la hauteur maximale correspondant à l'ossature mise en œuvre, utiliser une patte à scellement pour relier le mur support et l'ossature.



## 4.2 Choix du parement en fonction de l'exposition à l'eau des parois

Le parement exposé étant toujours composé uniquement de plaques FERMACELL POWERPANEL H2O (une dans le cas de parement simple, deux dans le cas de parement double), le parement opposé peut être d'une nature différente en fonction de son l'exposition à l'humidité. Le choix des plaques utilisées pour ce second parement doit être effectué conformément au Tableau 5

Dans tous les cas, le traitement du pied de cloison doit être réalisé conformément à l'article 6 du dossier technique.

**Tableau 5 - choix du parement en fonction de l'exposition à l'eau de la paroi**

		Classement du local coté opposé		
		Local EA ou EB	Local EB+privatif	Local EB+ collectif ou EC
Cloison à parement simple	Parement exposé	Fermacell powerpanel H2O		
	Parement opposé	Fermacell	Fermacell (+ SPEC)	Fermacell powerpanel H2O
Cloison à parement double	Parement exposé	2 Fermacell powerpanel H2O		
	Parement opposé	Fermacell + Fermacell	Fermacell + Fermacell (+ SPEC) ou Fermacell + Fermacell powerpanel H2O	2 Fermacell powerpanel H2O

## 5. Mise en œuvre des cloisons

### 5.1 Stockage et manipulation des plaques

Les plaques POWERPANEL H2O sont livrées emballées horizontalement sur palettes et le stockage sur chantier des plaques doit respecter ces conditions : plaques posées à l'horizontale sur une surface plane (pas de stockage sur champ) et protégées des intempéries et des salissures.

Individuellement, les plaques doivent être manipulées verticalement sur champ, à l'aide d'outils adaptés, tel un porte plaque. Le port de gant est obligatoire si les plaques sont saisies directement à la main.

### 5.2 Conditions à respecter sur chantier

La mise en œuvre, et notamment l'assemblage par collage bord à bord des plaques entre elles, ne peut intervenir que si le chantier présente les conditions décrites à l'article 6.1.1 de la norme NF DTU 25.41 (locaux hors d'air et hors d'eau)

### 5.3 Pose de l'ossature

La pose des rails et montants est identique à celles réalisée pour des cloisons constituées de plaques FERMACELL et elle est conforme aux préconisations décrites dans la norme NF DTU 25.41.

Les rails au sol et au plafond sont fixés tous les 600 mm par pistonnement ou chevillage suivant la nature du gros œuvre.

La longueur des montants est inférieure de 1 cm à la hauteur de la cloison. Ces montants sont emboîtés dans les rails sans être vissés aux rails hauts et bas.

Les montants de départ sont liés aux parois verticales par des points de fixation distants de 600 mm.

Aucun des montants ne doit être solidarisés aux rails au sol et au plafond.

Si les montants sont doublés, dos à dos, ils doivent être solidarisés entre eux par vissage tous les 400 mm.

ex : vis 3,5 x 9,5 en acier phosphaté - tête ronde - empreinte Philips Société ETANCO.

### 5.4 Pose des plaques

#### 5.4.1 Généralités

La pose d'une première plaque POWERPANEL H2O est fixée mécaniquement soit par vissage, soit par agrafage.

Les plaques ne sont jamais fixées sur les rails horizontaux au sol et au plafond

Les découpes éventuelles des plaques POWERPANEL H2O s'effectue à l'aide d'une scie circulaire (lame de carbure de tungstène) munie d'un système d'aspiration.

Avant de commencer le vissage, il faut positionner la plaque en respectant un écartement de 10 à 15 mm (soit l'épaisseur d'une plaque) par rapport au sol et de 2 à 3 mm par rapport au plafond.

Les plaques POWERPANEL peuvent être posées, soit en alternant les joints au droit des montants entre les 2 faces de la cloison, soit en positionnant les 2 joints face à face au droit du même montant. (figure 1)

#### 5.4.2 Cas particulier des cloisons à parements doubles

Les plaques du parement intérieur sont fixées dans les montants à l'aide de vis POWERPANEL 3,9 x 35 (mm) disposées au pas de 400 mm. La fixation des plaques formant le parement extérieur se réalise en reprenant les plaques par vissage dans les montants au travers des plaques du premier parement, à l'aide de vis POWERPANEL 3,9 x 50 (mm) espacées de 250 mm au plus.

Les joints entre les plaques formant le parement extérieur sont décalés de 600 mm par rapport aux joints entre plaques du premier parement afin d'éviter une superposition des joints de la première et de la seconde peau. (figure 3).

#### 5.4.3 Cas particulier d'une cloison de hauteur supérieure à la longueur des plaques

En cas de hauteur de cloison supérieure à la longueur des plaques, il est nécessaire d'éviter les joints croisés (rencontre en un seul point d'un joint vertical et d'un joint horizontal). Pour ce faire il suffira de décaler les joints soit verticaux soit horizontaux suivant l'ordre de pose du parement.

#### 5.4.4 Cas particulier d'une cloison avec parements asymétriques

Dans le cas d'une cloison à parement simple (ou double) séparant deux locaux dont le classement est différent, une (ou deux) plaque(s) FERMACELL POWERPANEL H2O est (sont) mise(s) en œuvre côté du local classé EB+c ou EC et une (ou deux) plaque(s) FERMACELL côté du local classé EA, EB ou EB+p.

Dans le cas d'un local classé EA ou EB, on se reportera à l'Avis Technique CSTB n°9/04-775 concernant la mise en œuvre de ce parement.

Dans le cas d'un local classé EB+p, on se reportera à l'Avis Technique CSTB n°9/07-842 concernant la mise en œuvre de ce parement.

Dans le cas d'un parement opposé mixte (une plaque FERMACELL (parement intérieur) + une plaque FERMACELL POWERPANEL H2O (parement extérieur)) tel que défini à l'article 4.2, la mise en œuvre de la plaque FERMACELL sera effectuée de la même manière qu'une plaque FERMACELL POWERPANEL H2O.

Les prescriptions énoncées à l'article 5.4.2 doivent également être respectées.

### 5.5 Vissage

Visseuse de puissance minimum 350 W, de vitesse réglable comprise entre 800 et 3000 T/min possédant si possible un variateur électronique.

Les vis sont positionnées à 15 mm du bord de la plaque, et la tête de vis enfoncée d'environ 1 mm, la première vis est vissée à mi-hauteur de l'un des montants puis les suivantes en respectant un écartement moyen de 250 mm n'excédant pas 300 mm.

En haut et bas de cloison, les dernières vis sont implantées respectivement à 10 mm, 100 mm et 250 mm du bord du rail horizontal.

Le vissage s'effectue toujours en premier lieu du côté ouvert des montants (extrémité des ailes), jamais côté âme.

Dans le cas de montants doublés, les plaques FERMACELL POWERPANEL H2O doivent être vissées sur le même montant.

### 5.6 Traitement des joints entre plaques

#### Montage de la première plaque

La première plaque est vissée sur les montants verticaux La colle FERMACELL est déposée sous forme d'un cordon plat à l'aide d'un applicateur, sur le long de la plaque déjà posée.

#### Montage des plaques suivantes

Positionner la plaque suivante sur une cale (morceau de plaque FERMACELL POWERPANEL H2O, par exemple) de façon à ce que son angle supérieur touche la première plaque tout en laissant une étroite fente verticale d'un chant à l'autre. (Cette manœuvre suppose que la longueur des plaques soit inférieure de 15 mm environ à la hauteur sous-plafond).

Solidariser l'angle joint supérieur de la seconde plaque à l'aide d'une première vis.



Retirer ensuite la cale. La plaque FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O de par son propre poids, va pivoter autour de la vis supérieure et se positionner naturellement contre le chant de la première plaque en écrasant le cordon de colle. Le joint ainsi réalisé ne devrait pas dépasser 1 à 1,5 mm de large. (Figure 2)

Une fois définitivement positionnée, la plaque est normalement vissée sur les montants verticaux (une vis tous les 250 mm).

Les plaques suivantes sont posées selon le même principe.

L'excédent de colle est raclé à l'aide d'une spatule après séchage et expansion du cordon de colle (entre 12 et 24 heures suivant les conditions hygrométriques). Les têtes de vis et d'agrafes ainsi que les joints réalisés avec la colle FERMACELL sont recouverts d'une couche d'enduit base ciment (enduit FERMACELL POWERPANEL).

## 6. Traitement en pieds de cloison

Dans le cas d'une mise en œuvre des plaques FERMACELL POWERPANEL H<sub>2</sub>O en local EB+p, une protection en pied de cloison doit être réalisée, sur sol brut ou sur sol fini, par la mise en place de 2 cordons de joints souples latéraux ou un joint central en bande mousse imprégnée interposé entre le rail et le sol. Un film polyéthylène d'épaisseur 100 microns devant dépasser d'au moins 2 cm le niveau du sol fini après relevé assurera dans le cas de pose sur sol brut une protection complémentaire.

Dans les locaux EB+collectifs et EC et dans le cas de finition par carrelage, afin d'éviter les remontées d'eau par capillarité et assurer la protection à la pénétration d'eau dans les locaux adjacents, un système de protection à l'eau sous carrelage sera mis en place (résine associée à une bande de pontage) (SPEC), avec une emprise de 200 mm au sol et de 100 mm au dessus du sol fini. Dans les zones non soumises au ruissellement, la hauteur de la protection doit être au minimum celle de la plinthe. Les produits seront choisis parmi ceux visés à l'article 3.5. On se reportera aux Avis Techniques concernés pour la mise en œuvre.

Cette mise en œuvre, après dépeussierage des supports, comprend les opérations successives suivantes, par exemple :

- application d'un primaire de type CEGEPRIM AN de la société CEGECOL sur une largeur de 300 mm
- application au rouleau d'une première couche de CARROSEC 2 de la société CEGECOL sur une largeur au sol de 200 à 300 mm et de 100 mm en relevé de mur
- pose dans l'angle et marouflage de la bande de pontage type CARRASEC NON TISSE de la société CEGECOL
- passe d'une seconde couche de CARROSEC 2 sur une largeur équivalente à la première passe
- séchage minimum de 24 heures avant pose du revêtement carrelé, appliqué à l'aide d'un mortier colle défini au paragraphe 3.6

## 7. Points singuliers

### 7.1 Joints de fractionnement et de dilatation

Des joints de dilatations sont nécessaires au droit de fractionnement du bâtiment (gros œuvre).

En outre, des joints de dilatation sont nécessaires tous les 8 m au plus. Ces joints de dilatations impliquent que le parement ainsi que l'ossature soient interrompus (Figure 4).

### 7.2 Traversée de cloisons

Les travaux d'encastrement seront réalisés à l'aide d'un fourreau mis en place dans la cloison conformément aux dispositions retenues dans la norme NF P 40-201 référence DTU 60-1. L'étanchéité entre le fourreau et le tube sera réalisée au moyen d'un joint mastic élastomère 1<sup>ère</sup> catégorie. Une étanchéité sera effectuée entre le carrelage et le fourreau

- soit par l'intermédiaire d'un joint mastic élastomère 1<sup>ère</sup> catégorie
- soit par l'interposition d'une manchette d'étanchéité FERMACELL (dimensions 120 mm x 120 mm) et application d'une couche de résine. Après avoir appliqué un primaire de type CEGEPRIM AN de la société CEGECOL puis une première passe de sous-couche de protection à l'eau sous carrelage de type CARROSEC 2 (SPEC) de la société CEGECOL, la manchette d'étanchéité FERMACELL est enfilée sur le passage de tube, pressée dans la première couche de SPEC encore fraîche puis recouverte par la seconde couche de SPEC

### 7.3 Travaux de plomberie

Un joint mastic doit être mis en œuvre au raccordement des bacs à douche et des baignoires avec les parois verticales

Un dispositif d'appui des appareils déformable (baignoire en acrylique...) doit être mis en œuvre sur la paroi pour éviter la déformation du joint précédent lors du fonctionnement de ces appareils (Figure 5).

## 7.4 Incorporation de canalisations électriques

Les travaux d'encastrement des canalisations électriques doivent être exécutés conformément aux dispositions retenues dans la norme NF C 15-100.

## 7.5 Accrochages – Fixations

Les fixations sont effectuées conformément aux dispositions retenues dans l'annexe I du chapitre III de la norme NF P 72-203 référence DTU 25.41 :

- Les charges jusqu'à 10 kg peuvent être fixées directement dans les plaques à l'aide de fixation du type crochets X ou similaire, ou de chevilles,
- Les charges comprises entre 10 et 30 daN peuvent être fixées directement dans les plaques à l'aide de chevilles à expansion ou à bascule en respectant un espacement minimal entre points de fixation de 40 cm,
- Les charges supérieures à 30 daN doivent obligatoirement être fixées par renvoi à l'ossature au moyen d'une traverse en bois ou en métal elle-même fixée dans les montants au travers du parement.

Dans les deux derniers cas, il convient de limiter ces charges à des valeurs égales à celles introduisant un moment de renversement de 30 m.daN par m s'il s'agit de charge localisée (par exemple un lavabo) ou de 15 m.daN par m s'il s'agit de charge filante (par exemple un élément de cuisine).

Pour la fixation des appareils sanitaires, il convient de se reporter à l'article 3.2.3 de la norme NF P 40-201 référence DTU 60-1.

Dans les zones soumises à ruissellement et projection d'eau, des dispositions spécifiques sont à prévoir, elles consistent à :

- effectuer un rebouchage en pourtour de la fixation à l'aide de l'enduit POWERPANEL,
- après séchage de l'enduit, appliquer un pinceau et en périphérie de la fixation une couche de résine par exemple : CARROSEC 2 (SPEC) de la société CEGECOL

## 8. Application des finitions

### 8.1 Finition par revêtement céramique collé

#### 8.1.1 Pose du revêtement

La pose sera réalisée conformément aux dispositions de la norme NF DTU 52.2 et sera réalisée à l'aide d'un mortier colle défini au paragraphe 3.6

Nature des supports Nomenclature	Surface maximale des carreaux
	Avec emploi de mortier-colle C2
Plaquettes murales de terre cuite	~ 230 cm <sup>2</sup>
Carreaux de terre cuite	300 cm <sup>2</sup>
Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau > 3%	2000 cm <sup>2</sup>
Faïence	
Pierres naturelles de porosité ouverte > 2 %	
Pierres naturelles de porosité ouverte ≤ 2 %	
Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau ≤ 3 % et >0,5%	
Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau ≤ 0,5%	120 cm <sup>2</sup>
Pâte de verre, émaux	
Masse surfacique du revêtement associé	40 kg/m <sup>2</sup>

Le primaire doit être sec avant la pose des carreaux (délai minimal de 24 heures).

Les carreaux ne doivent pas être humidifiés avant leur pose.

#### 8.1.2 Hauteur du revêtement céramique

##### Cas des locaux EA et EB

Aucune hauteur n'est imposée.

##### Cas des locaux EB+ privatif

Dans la zone d'emprise du receveur de douche ou de la baignoire, le revêtement céramique doit être posé sur une hauteur minimale de 2.00 m à partir du sol ou de 1.80 m à partir du fond du bac à douche ou de la baignoire.



### Cas des locaux EB+ collectif

Les DPM préciseront la hauteur du revêtement céramique, en fonction du risque de ruissellement ou de projection d'eau ; la hauteur minimale du revêtement céramique est de 2.00 m.

### Cas des locaux EC

Pour ces locaux, les DPM préciseront, les parois exposées au risque de ruissellement ou de projection d'eau qui recevront un revêtement céramique sur toute la hauteur de la cloison, la hauteur minimale du revêtement céramique étant de 2.00 m.

## 8.2 Finition par peinture

Avant toute application de finition par peinture, il convient de s'assurer que tout les joints entre plaques, ainsi que les fixations (têtes de vis, agrafes), aient été surfacés à l'aide de l'enduit à base ciment POWERPANEL

Lorsque la qualité de finition visée est de type C (élémentaire) selon le DTU 59.1, l'application d'une peinture de type acrylique ou glycérophatique hydrosoluble se fait directement sur les plaques.

Lorsque la qualité de finition visée est de type B et A (courante et soignée) selon le DTU 59.1, l'application de la peinture se fait après que l'une ou l'autre des opérations suivantes soient effectuées :

- surfacage total des plaques à l'aide d'un enduit poudre, ou d'un enduit pâte prêt à l'emploi,
- passe d'un primaire bouche-pores sur la totalité des plaques, marquage d'un voile de verre de type KOBABU dans les deux couches de finition.

Dans le cas de finition peinture, les dispositions préalables de protection en pied définies à l'article 6 s'appliquent.

## 8.3 Finition par revêtements muraux

L'application d'un revêtement plastique souple, à lés soudé, visé par un Avis Technique, peut être également mis en œuvre, sans application préalable d'étanchéité sur les parois verticales soumises à ruissellement ainsi qu'en pied d'ouvrage. La mise en œuvre du revêtement doit être réalisée conformément aux dispositions prévues dans l'Avis Technique concerné.

# B. Résultats expérimentaux

## 1. Caractéristiques des plaques

Les plaques ont fait l'objet d'essais de caractérisation résumés dans le rapport d'essai du CSTB EEM 06 26000430 partie 2. Ces essais ont porté sur : la masse surfacique, l'absorption d'eau en surface, l'absorption d'eau par immersion, les variations dimensionnelles entre états extrêmes, la résistance à la rupture en flexion à l'état sec et après immersion, la durabilité des fibres et la dureté superficielle.

## 2. Comportement aux chocs d'une cloison 72/48

La cloison définie ci-après a fait l'objet d'un essai de choc résumé dans le rapport d'essai CSTB n° EEM 06 26005184 du 22/12/2006.

Hauteur : 2,60 m - longueur : 4,80 m - plaque 12,5 mm d'épaisseur - montant 48/50 - entr'axe 0,60 m - traitement des joints réalisés avec la colle FERMACELL.

## 3. Comportement aux chocs d'une contre-cloison 61/48

### Contre- cloison avec montants 48/50

La contre-cloison définie ci-après a fait l'objet d'un essai résumé dans le rapport d'essai CSTB n° EEM 08 26013469/A d'avril 2008.

Hauteur : 2,60 m - longueur : 3.20 m - plaque 12,5 mm d'épaisseur - montant 48/50 - entr'axe 0,40 m - traitement des joints réalisés avec la colle FERMACELL.

### Contre- cloison avec montants 70/50

La contre-cloison définie ci-après a fait l'objet d'un essai - rapport d'essai CSTB n° EEM 08 26013469/B d'avril 2008 dont les résultats sont résumés ci-après :

Hauteur : 2,60 m - longueur : 3.00 m - plaque 12,5 mm d'épaisseur - montant 70/50 - entr'axe 0,60 m - traitement des joints réalisés avec la colle FERMACELL.

## 4. Essai de flexion sur cloison

Les cloisons suivantes ont fait l'objet d'essais de flexion :

- 72/48-50 : portée 2.70 m - 3 maquettes
- 98/48-50 : portée 3,20 m - 3 maquettes

Ces essais sont résumés dans le rapport EEM 11 26031956.

## 5. Essais d'adhérence de revêtements peinture sur plaques POWERPANEL H<sub>2</sub>O

Les différents types de finition ont fait l'objet d'essais résumés dans le rapport IREF n° 07/2-013-L20. Les essais d'adhérence ont été réalisés conformément à la norme AFNOR NF T 30 062 sur 2 séries d'éprouvettes, l'une conditionnée en ambiance sèche (5 semaines à ambiance du laboratoire), l'autre conditionnée en ambiance humide (1 semaine à ambiance du laboratoire puis 4 semaines à 23 °C ± 2 °C et 95% ± 5% HR).

## 6. Comportement au feu

### Résistance au feu

Résistance au feu d'une cloison à parement simple - EI 30 - PV Efectis n°07-A-258

Résistance au feu d'une cloison à parement simple asymétrique - EI 30 (feu côté FERMACELL) et EI 45 (feu côté FERMACELL powerpanel H<sub>2</sub>O) - PV Efectis n°07-A-259

Résistance au feu d'une cloison à parement double - EI 60 - PV Efectis n°07-A-261 extension 10/1

Résistance au feu d'une cloison à parement double et mixte - EI 120 - PV Efectis n°07-A-270

Résistance au feu d'un doublage (contre cloison) - EI 60 (feu côté isolant) EI 30 (feu côté parement) - PV Efectis n°07-A-272.

### Réaction au feu

Classement des plaques Fermacell Powerpanel H<sub>2</sub>O : A1

P.V MPA BS 3459/9515 conformément à l'ATE 07/0087.

## 7. Comportement acoustique

cloison type « 100/75 » avec isolant interne laine de roche- M75/50 simple - entr'axe 0.60 m - Rw,R = 47 dB - Rapport d'essai iBMB MPA 2022/7155-1

cloison type « 125/75 » avec isolant interne laine de roche - M75/50 simple - entr'axe 0.60 m - Rw,R = 55 dB - Rapport d'essai iBMB MPA 2022/7155-4

# C. Références

## 1. Données environnementales et sanitaires<sup>4</sup>

Le procédé POWERPANEL H<sub>2</sub>O ne fait pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES).

Les données issues des FDES ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

## 2. Autres références

Les procédés de cloison et doublage FERMACELL POWERPANEL ont fait l'objet de plusieurs chantiers en France métropolitaine et d'environ 100 00 m<sup>2</sup> en Europe

<sup>4</sup> Non examiné par le groupe spécialisé dans le cadre de cet avis



## Tableaux et figures du Dossier Technique

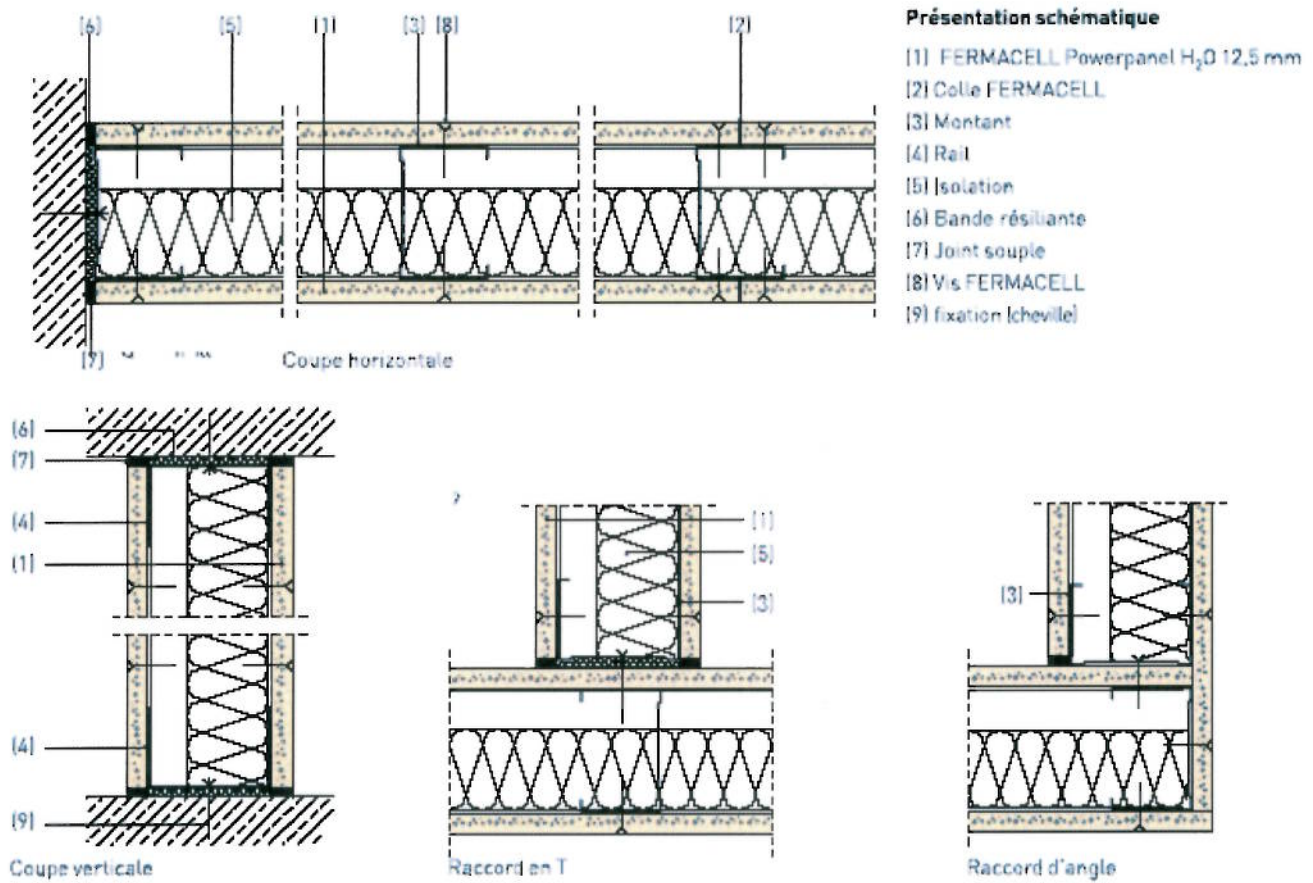


Figure 1 - Cloison à parement simple – Coupes horizontale et verticale sur partie courante et détails de jonctions

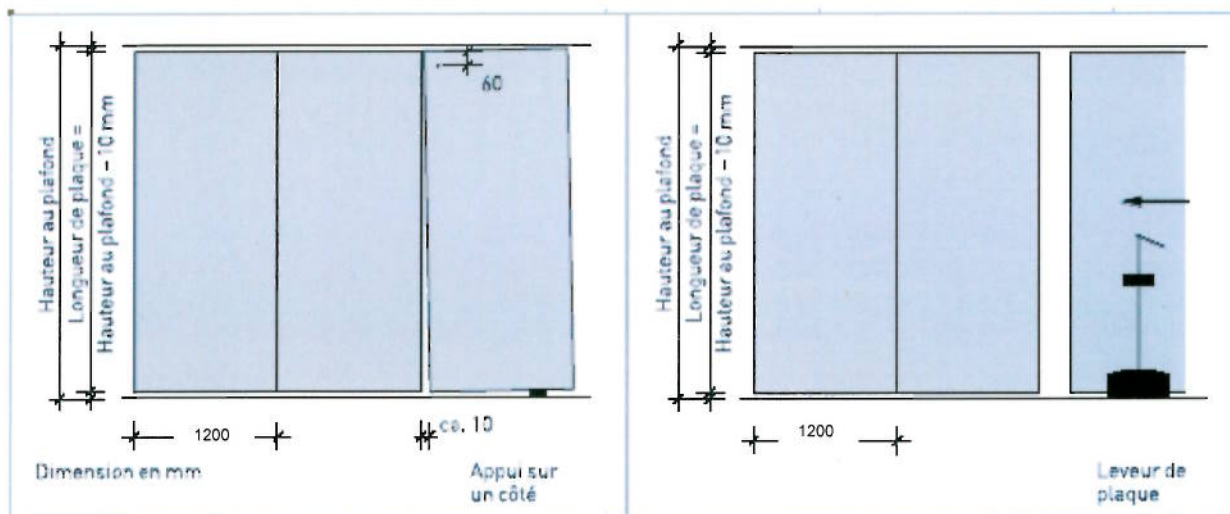
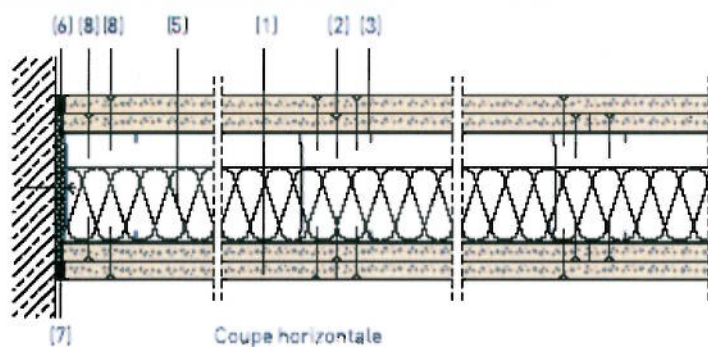


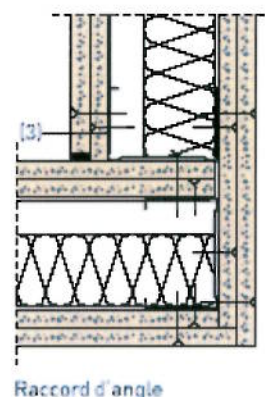
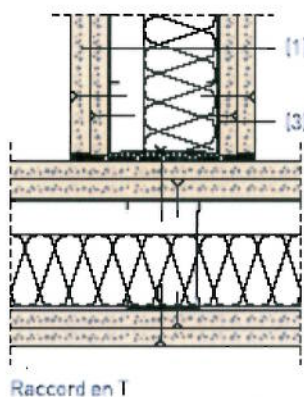
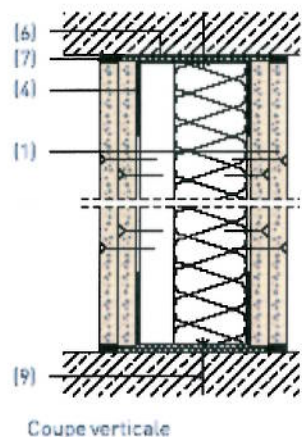
Figure 2 - Mise en œuvre des plaques



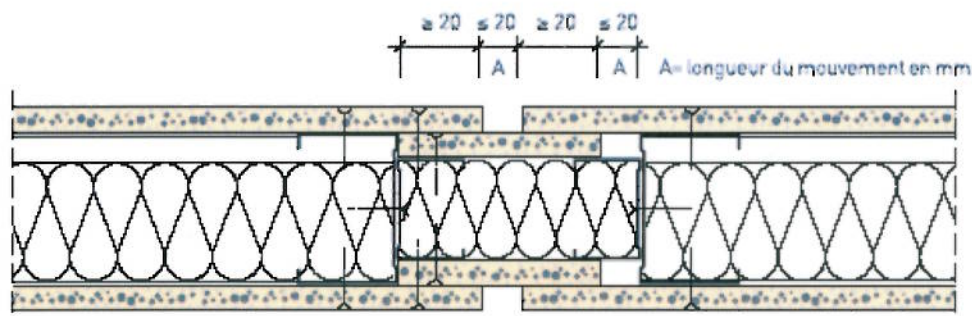


**Présentation schématique**

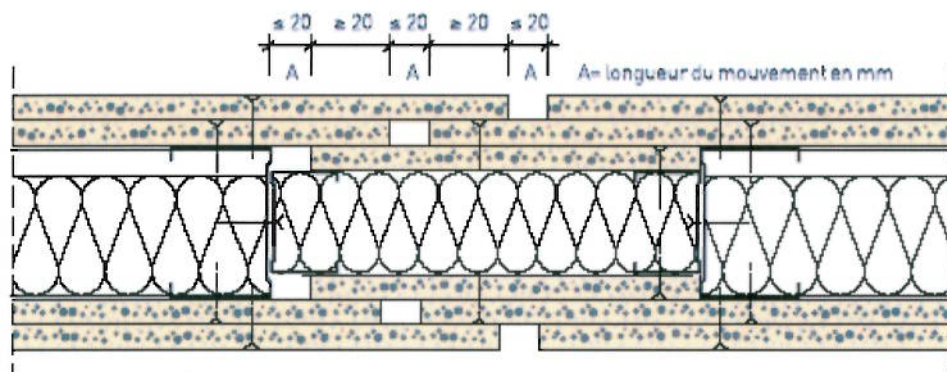
- (1) FERMACELL Powerpanel H<sub>2</sub>O 12,5 mm
- (2) Colle FERMACELL
- (3) Montant
- (4) Rail
- (5) Isolation
- (6) Bande résiliante
- (7) Joint souple
- (8) Vis FERMACELL
- (9) fixation (cheville)



**Figure 3 - Cloison à parement double - Coupes horizontale et verticale sur partie courante et détails de jonctions**



Cloison exécutée en plaques Powerpanel H<sub>2</sub>O avec parement simple.  
Joint de dilatation avec bandes de plaque

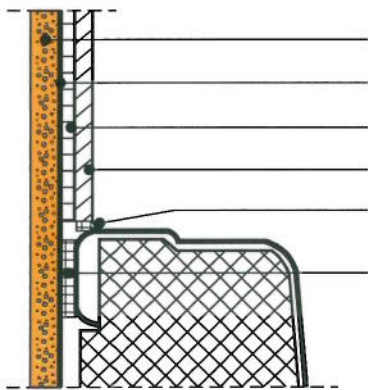


Cloison exécutée en plaques Powerpanel H<sub>2</sub>O avec parement double.  
Joint de dilatation avec bandes de plaque

**Figure 4 - Traitement des joints de fractionnement pour les cloisons à parement simple (première figure) et à parement double (seconde figure)**

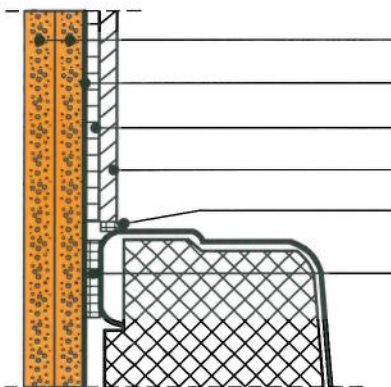


Cas d'une paroi à parement simple



- 12,5 mm FERMACELL Powerpanel H<sub>2</sub>O
- Primaire
- Mortier-colle
- Carrelage
- Etancher apres la pose du carrelage  
ex silicone
- Etancher avant la pose du carrelage

Cas d'une paroi à parement double



- 12,5 mm FERMACELL Powerpanel H<sub>2</sub>O
- Primaire
- Mortier-colle
- Carrelage
- Etancher apres la pose du carrelage  
ex silicone
- Etancher avant la pose du carrelage

**Figure 5 – Traitement de la jonction entre plaque et appareils sanitaire**